

# PE EMMAUS EUROPE EMMAUS EUR EMMAÜS EUROPE EMMAÜS EUROPE PA EMAÚS EUROPA EMAÚS EUR

## PRISE DE POSITION D'EMMAÜS EUROPE SUR LE PAQUET

### 'ECONOMIE CIRCULAIRE'

#### LE MOUVEMENT EMMAÜS

Emmaüs a été fondé par l'Abbé Pierre en 1949. Ce mouvement de solidarité internationale se base sur un principe éthique fondamental : plutôt que de travailler *pour* les plus démunis, il travaille *avec* eux, pour les aider à retrouver leur dignité et à aider les autres personnes dans le besoin. Depuis plus de 60 ans, le Mouvement s'est efforcé de construire une société plus humaine, en luttant contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination – qu'elles soient de nature sociale, raciale, politique, économique, religieuse ou philosophique – et en s'assurant que les droits des membres les plus démunis de la société soient garantis et respectés. Emmaüs cherche à lutter contre la misère et les causes de la misère, en proposant des alternatives concrètes à notre société actuelle, basée sur le profit. Aujourd'hui, Emmaüs Europe compte près de 300 groupes dans 16 pays d'Europe, dont 14 membres de l'Union Européenne. Les principales missions d'Emmaüs Europe sont de coordonner les groupes au niveau régional, et de mener des actions de plaidoyer auprès des décideurs politiques européens pour défendre les valeurs fondamentales du Mouvement.

Pour plus d'informations: <http://emmaus-europe.org/>  
<http://droitshumains.emmaus-europe.org>

#### EMMAÜS : UN ACTEUR CLE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES DECHETS ET DE LA RECUPERATION D'OBJETS

Le développement durable est un élément clé du travail d'Emmaüs en Europe, en particulier dans le domaine de la gestion et de la valorisation des déchets. L'activité traditionnelle des « chiffonniers » d'Emmaüs a désormais évolué pour couvrir non seulement le secteur du textile mais aussi celui des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et les déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Conformément aux valeurs de sobriété et de solidarité du mouvement, les compagnons et les employés d'Emmaüs, par leurs activités de réemploi et de réutilisation, donnent une nouvelle vie à des biens d'occasion, participant ainsi à

belgique bosna i hercegovina danmark deutschland espana france Ykpaïha ita-  
lia nederland polska portugal romania suisse sverige suomi united kingdom

N° SIRET : 489 855 122 00029

CODE APE : 9499Z

BANCA ETICA IBAN : IT41 F050 1812 1000 0000 0115 777



47, avenue de la Résistance

F - 93104 Montreuil Cedex

TEL : +33 (0)1 41 58 25 70

[www.emmaus-europe.org](http://www.emmaus-europe.org)

[contact@emmaus-europe.org](mailto:contact@emmaus-europe.org)

# PE EMMAUS EUROPE EMMAUS EUR EMMAÜS EUROPE EMMAÜS EUROPE PA EMAÜS EUROPA EMAÜS EUR

.....

la gestion des volumes toujours plus conséquents de déchets produits par notre société consumériste. Année après année, les groupes Emmaüs en Europe ont acquis un savoir-faire et une connaissance technique des problèmes de terrain liés au secteur du réemploi et de la réutilisation. De ce fait, Emmaüs est désormais un acteur incontournable dans ce domaine. De plus, la spécificité du travail d'Emmaüs vient de son impact social : ses activités de gestion et de valorisation des déchets permettent en effet de développer des liens sociaux par le biais de créations d'emplois et par la ré-inclusion de personnes marginalisées dans le monde du travail. Ces activités permettent à des femmes et de hommes de vivre dignement de leur travail, avec la fierté d'aider ceux plus souffrants. **La solidarité est ainsi au cœur de l'action d'Emmaüs dans la gestion des déchets. En effet tous les objets récupérés ne sont pas vendus : une partie est distribuée sous forme de dons pour les plus démunis, personnes précaires, sans domicile fixe, ou migrantes. Cette pratique d'une solidarité intensive vise à réaliser les valeurs fondamentales d'Emmaüs, tout en essayant de répondre à la fois à la crise sociale et à la crise écologique actuelles.** Emmaüs devrait donc être associé aux discussions concernant le Paquet Economie Circulaire, en tant d'interlocuteur légitime disposant d'une expertise précieuse et d'un point de vue unique.

## L'OPINION D'EMMAÜS SUR LA PROPOSITION DE LA COMMISSION CONCERNANT LE PAQUET 'ECONOMIE CIRCULAIRE'

Emmaüs Europe salue les progrès effectués dans la proposition de la Commission en termes de mise en œuvre d'une approche globale dans le domaine des déchets couvrant l'ensemble du cycle de vie d'un produit, de la conception et production jusqu'à la consommation, la gestion du déchet et le marché des matières premières secondaires. Ces propositions contribueront à 'boucler la boucle', et par là-même à atteindre un niveau plus élevé de protection de l'environnement.

Emmaüs Europe approuve également la définition d'objectifs plus ambitieux en termes de préparation au réemploi et de recyclage, de même que l'interdiction progressive de la mise en décharge de certains déchets. Ces objectifs permettront à l'Union Européenne de continuer à améliorer le niveau de protection de l'environnement pour les citoyens. Cependant, Emmaüs Europe souhaite de nouveau insister sur le fait que les politiques environnementales de l'Union Européenne doivent également chercher à mettre en place une société plus inclusive, qui offre le même niveau de protection pour tous.

.....

belgique bosna i hercegovina danmark deutschland espana france Ykpaïha ita-  
lia nederland polska portugal românia suisse sverige suomi united kingdom

N° SIRET : 489 855 122 00029

CODE APE : 9499Z

BANCA ETICA IBAN : IT41 F050 1812 1000 0000 0115 777



47, avenue de la Résistance  
F - 93104 Montreuil Cedex  
TEL : +33 (0)1 41 58 25 70  
[www.emmaus-europe.org](http://www.emmaus-europe.org)  
[contact@emmaus-europe.org](mailto:contact@emmaus-europe.org)

# PE EMMAUS EUROPE EMMAUS EUR EMMAÜS EUROPE EMMAÜS EUROPE )PA EMAÚS EUROPA EMAÚS EUR

Emmaüs Europe craint que le paquet proposé ne crée un système favorable aux grands groupes privés fonctionnant sur la base du profit, plutôt qu'aux acteurs sociaux. Cette approche capitaliste pourrait compromettre le travail d'Emmaüs en matière de gestion et de valorisation des déchets, entravant ainsi les potentiels bénéfiques sociaux de l'économie circulaire. L'économie circulaire ne doit pas être vue comme un simple outil économique au service du profit, car il s'agit en fait d'un élément clé de l'Economie Sociale et Solidaire. De ce fait, le rôle des acteurs sociaux doit être reconnu et renforcé.

## LES PRINCIPALES PROPOSITIONS D'EMMAÜS POUR LE PAQUET 'ECONOMIE CIRCULAIRE'

### 1. Inclure l'Economie Sociale et Solidaire dans le Paquet proposé

L'aspect social de l'économie circulaire n'est à aucun moment mentionné dans la proposition de la Commission. Emmaüs considère que l'Economie Circulaire ne doit pas être vue comme un simple outil économique au service du profit, car il s'agit en fait d'un élément clé de l'Economie Sociale et Solidaire.

*De ce fait, Emmaüs demande à ce que l'Economie Sociale et Solidaire soit incluse dans le Paquet 'Economie Circulaire', pour que les Etats Membres soient obligés de prendre en compte les facteurs sociaux lors de la mise en œuvre de leurs objectifs en matière de prévention et de gestion des déchets.*

### 2. Reconnaître et consolider le rôle des acteurs sociaux dans le domaine de la gestion et de la valorisation des déchets

Le rôle des acteurs sociaux – tels qu'Emmaüs – dans le domaine de la gestion et de la valorisation des déchets est essentiel, à la fois au niveau environnemental et au niveau social. Les groupes Emmaüs en Europe s'efforcent d'atteindre un niveau plus élevé de protection de l'environnement, et de promouvoir une société équitable et cohésive. Le travail accompli par les groupes Emmaüs en termes de réemploi et de préparation en vue du réemploi n'est pas seulement bénéfique pour l'environnement : il permet également de développer des liens sociaux grâce à la création d'emplois et à la ré-inclusion de personnes marginalisées sur le marché du travail.

belgique bosna i hercegovina danmark deutschland espana france Ykpaïha ita-  
lia nederland polska portugal românia suisse sverige suomi united kingdom

N° SIRET : 489 855 122 00029

CODE APE : 9499Z

BANCA ETICA IBAN : IT41 F050 1812 1000 0000 0115 777



47, avenue de la Résistance

F - 93104 Montreuil Cedex

TEL : +33 (0)1 41 58 25 70

[www.emmaus-europe.org](http://www.emmaus-europe.org)

[contact@emmaus-europe.org](mailto:contact@emmaus-europe.org)

Par conséquent, Emmaüs demande que son rôle et celui des autres acteurs sociaux soient reconnus et consolidés, et que le nouveau cadre réglementaire préserve leur capacité à poursuivre leurs activités. Par exemple, le Paquet Economie Circulaire pourrait prévoir des clauses sociales dans les critères de passation de marché, afin de créer un cadre réglementaire favorable aux acteurs sociaux – à l'image de ce qui est fait en Espagne depuis l'entrée en vigueur du Décret Royal du 20 février 2015.

### 3. Maintenir la distinction entre déchets et non-déchets

La Commission propose une nouvelle définition de la « préparation en vue réemploi » (Article 3-16), qui élargit la portée des activités de préparation en vue du réemploi pour inclure non plus seulement des déchets, mais aussi des « produits ou composants de produits qui ont été collectés ». Cette nouvelle définition pourrait avoir un impact négatif sur les activités d'Emmaüs, car des structures telles que les *charity shops* seraient considérées comme structure gestionnaire de déchets, et devraient à ce titre obtenir des permis de gestion des déchets. Ces contraintes administratives supplémentaires auraient un impact négatif sur les activités de vente d'Emmaüs.

De ce fait, Emmaüs demande un retour à la définition précédente, telle qu'établie dans la Directive Cadre sur les Déchets de 2008. Emmaus salue l'approche adoptée par la commission ENVI dans sa proposition de rapport présentant un amendement qui insiste sur la distinction claire entre la préparation en vue du réemploi (qui ne concerne que les déchets) et le réemploi (qui ne concerne que les produits qui ne sont pas des déchets).

### 4. Distinguer les objectifs de préparation en vue du réemploi et de recyclage

La proposition de la Commission propose un objectif commun de 65% à l'horizon 2030 à la fois de préparation en vue du réemploi et de recyclage des déchets municipaux. Selon la hiérarchie des déchets, la préparation en vue du réemploi est préférable au recyclage. Elle devrait donc faire l'objet d'un traitement différencié et favorable. Le Paquet Economie Circulaire devrait fixer un objectif clair et spécifique pour la préparation en vue du réemploi, afin que les investissements aillent en priorité vers ce secteur, conformément à la hiérarchie des déchets.

Emmaüs demande donc que soit fixé un objectif spécifique pour la préparation en vue du réemploi des déchets ménagers, à l'horizon 2030.

belgique bosna i hercegovina danmark deutschland espana france Ykpaïha ita-  
lia nederland polska portugal românia suisse sverige suomi united kingdom

N° SIRET : 489 855 122 00029

CODE APE : 9499Z

BANCA ETICA IBAN : IT41 F050 1812 1000 0000 0115 777



47, avenue de la Résistance  
F - 93104 Montreuil Cedex  
TEL : +33 (0)1 41 58 25 70  
www.emmaus-europe.org  
contact@emmaus-europe.org



#### 5. Préserver les revenus issus des ventes de produits préparés au réemploi

L'article 8 bis paragraphe 4 de la proposition de la Commission déclare que la contribution financière acquittée par le producteur pour remplir ses obligations au titre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) prendra en compte « les recettes tirées du réemploi de leurs produits ou des ventes de matières premières secondaires issues de ces produits ». Cette mesure compromettrait la rentabilité des groupes Emmaüs travaillant sur la préparation en vue du réemploi.

*De ce fait, Emmaüs demande que le montant des fonds reçus par les groupes Emmaüs pour compenser les coûts liés aux activités de collecte et de tri ne prenne pas en compte les revenus issus du réemploi ou de la vente de matières premières secondaires. Là encore, l'exemple espagnol est pertinent : en effet la réglementation impose aux producteurs de financer la collecte, le tri et la préparation en vue du réemploi de leurs produits, sans tenir compte des possibles recettes issues de ces activités pour les organismes qui s'en chargent.*

#### 6. Exiger une obligation de reprise des déchets ultimes issus des activités de préparation en vue du réemploi

Les activités de préparation en vue du réemploi des groupes Emmaüs génèrent des déchets ultimes. Les groupes Emmaüs ne devraient pas avoir à payer eux-mêmes pour la gestion ou l'élimination de ces déchets ultimes. La Responsabilité Elargie du Producteur telle qu'établie dans la proposition de la Commission devrait également comprendre des obligations liées aux déchets ultimes issus des activités de préparation en vue du réemploi.

*De ce fait, Emmaüs Europe demande qu'une obligation de reprise soit imposée aux organisations qui mettent en œuvre la Responsabilité Elargie du Producteur pour le compte des producteurs, ou, à défaut, que les groupes Emmaüs soient indemnisés pour les coûts générés par la gestion de ces déchets ultimes.*

#### 7. Limiter le recours aux actes délégués de la Commission

Les articles 6-2, 11 bis, et 27 déclarent que la Commission a le pouvoir d'adopter des actes délégués dans certains domaines : l'établissement de critères détaillés sur l'application des conditions régissant le statut de déchet ultime (article 6-2); l'établissement d'exigences qualitatives et opérationnelles minimum pour identifier les opérateurs de préparation en vue du réemploi reconnus (article 11 bis); et la mise en œuvre de standards techniques



# PE EMMAUS EUROPE EMMAUS EUR EMMAÜS EUROPE EMMAÜS EUROPE )PA EMAÚS EUROPA EMAÚS EUR

.....  
minimum pour les activités de traitement qui nécessitent un permis ou une inscription (article 27). Emmaüs critique l'utilisation des actes délégués parce qu'elle rend le contenu et le périmètre du Paquet Economie Circulaire opaque et incertain, ce qui va à l'encontre du principe de transparence. Les actes délégués énoncés dans les articles mentionnés ci-dessus auront un impact sur les activités d'Emmaüs, et Emmaüs voudrait donc être en mesure de se positionner sur leurs dispositions. D'autre part, l'économie circulaire étant un domaine particulièrement technique et spécifique, Emmaüs devrait être associé au processus de rédaction. En effet, son expertise et son savoir pourraient contribuer à garantir la pertinence de ces mesures, et leur cohérence par rapport à la réalité.

*De ce fait, Emmaüs demande que l'utilisation des actes délégués dans le Paquet Economie Circulaire soit limité à un strict minimum, pour permettre aux acteurs concernés, et en particulier aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, de mener leurs actions de plaidoyer de manière efficace.*

.....  
belgique bosna i hercegovina danmark deutschland espana france Ykpaïha ita-  
lia nederland polska portugal românia suisse sverige suomi united kingdom

N° SIRET : 489 855 122 00029

CODE APE : 9499Z

BANCA ETICA IBAN : IT41 F050 1812 1000 0000 0115 777



47, avenue de la Résistance

F - 93104 Montreuil Cedex

TEL : +33 (0)1 41 58 25 70

[www.emmaus-europe.org](http://www.emmaus-europe.org)

[contact@emmaus-europe.org](mailto:contact@emmaus-europe.org)